

Pages de Profils



SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION **FLANDRE-DUNKERQUE**

Après des décennies de dynamisme économique et démographique, le territoire du Scot de Flandre Dunkerque est aujourd'hui marqué par un déficit migratoire qui conduit à une diminution de sa population – notamment du nombre de ses actifs – et à un vieillissement accéléré. Cependant, cette trajectoire ne semble pas inéluctable. À l'avenir, le nombre d'habitants pourrait être stabilisé et le déclin des actifs maîtrisé sous certaines conditions potentiellement à la portée du territoire : regain d'attractivité résidentielle et augmentation de l'activité féminine, mais aussi créations d'emplois et meilleur ajustement entre offre et demande sur le marché du travail.

Quels enjeux pour un regain démographique et économique sur le Scot de Flandre Dunkerque ?

David Desrivierre

Insee - Service études et diffusion



Dans les décennies 1960 et 1970, la présence de grands établissements industriels, tels que les Chantiers de France, Usinor Dunkerque, leurs sous-traitants ou les activités induites, ont contribué au dynamisme du marché du travail dunkerquois. Ces créations d'emplois importantes ont attiré de nombreux jeunes ménages. Le territoire était alors caractérisé par un solde migratoire largement positif jusqu'au milieu des années 1970. Une génération plus tard, le contexte économique a profondément changé et le solde migratoire s'est détérioré : le Dunkerquois étant touché de plein fouet par la crise de l'emploi industriel, de nombreux enfants issus de la vague migratoire des années 1960 n'ont pas trouvé sur place des débouchés aux études qu'ils avaient suivies, pour certains, hors du territoire. Le Dunkerquois a ainsi vu son déficit migratoire s'aggraver peu à peu, principalement pour les actifs de moins de quarante ans.

Depuis le début des années 2000, le déficit migratoire du Scot de Flandre Dunkerque [Encadré 1](#), qui affecte principalement la population des jeunes ménages, s'est couplé à un solde naturel mécaniquement en diminution. Celui-ci ne parvient plus à compenser le déficit migratoire, d'environ 1 900 habitants par an, et la population du Scot diminue en moyenne de 800 habitants par an. Une partie de ce déficit migratoire repose sur les sorties du territoire pour motif d'études,

en particulier à destination du pôle universitaire lillois. Une autre partie s'appuie sur les départs de jeunes actifs de moins de 40 ans. L'émigration à destination de la métropole lilloise, de l'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Rhône-Alpes est alors essentiellement motivée par l'accès à des marchés du travail plus attractifs. Dans le cas des sorties à plus courte distance, vers les Scot contigus du Calais, de la Flandre intérieure et de l'Audomarois, cela peut également relever d'un choix résidentiel, les actifs allant résider en dehors du Scot tout en continuant à y travailler.

Ces actifs jeunes sont généralement plus qualifiés et plus diplômés que ceux qui restent sur le Scot. Ainsi, les cadres sont largement surreprésentés parmi ceux qui se dirigent vers la métropole lilloise et l'Île-de-France (près de 22 % des sorties contre seulement 9,3 % des actifs résidant sur le Scot) et, dans une moindre mesure, vers Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. C'est aussi le cas des professions intermédiaires dans les flux de plus courte distance. À l'inverse, les ouvriers sont sous-représentés dans ces sorties d'actifs : ils ne forment qu'environ 12 % des sorties vers la métropole lilloise et l'Île-de-France contre 31 % des actifs résidant sur le Scot de Flandre Dunkerque.

L'un des enjeux majeurs du Scot de Flandre Dunkerque consiste alors à limiter ces « fuites » d'actifs qualifiés hors du territoire.

À quel avenir est promis le territoire ? Est-il inexorablement destiné à perdre ses habitants et surtout ses jeunes actifs, en particulier les plus qualifiés ? C'est à ces questions que tente de répondre cette analyse qui prendra en compte, entre autres, les évolutions importantes qui vont nécessairement impacter l'évolution de la population active : le basculement progressif des générations nombreuses du baby-boom vers la retraite, remplacées par des générations ultérieures moins nombreuses, et la hausse prévue des taux d'activité des actifs les plus âgés, en lien avec les réformes récentes sur la législation des retraites.

UN RENFORCEMENT MODÉRÉ DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE POURRAIT STABILISER LA POPULATION À HORIZON 2030

La population du Scot de Flandre Dunkerque est passée de 272 000 en 1999 à 265 000 en 2008, soit une perte de près de 800 habitants par an en moyenne. Sous l'hypothèse d'un prolongement de ces tendances récentes, la population compterait 248 000 habitants en 2030, soit 17 000 de moins qu'en 2008 [Tableau 1](#). Des conditions propices à une réduction progressive et d'ampleur limitée du déficit migratoire [Encadré 2](#) pourraient conduire à une quasi-stabilité de la population du Scot de Flandre Dunkerque [Tableau 1](#). Celles-ci sont prises en compte dans le cadre d'un scénario alternatif dit d'« équilibre démographique ».

Les conditions qui permettraient d'envisager un tel scénario d'équilibre démographique sont multiples. Elles tiennent bien sûr à l'attractivité résidentielle du territoire, elle-même liée en partie à l'attractivité économique. Elles prennent également en compte le fonctionnement du marché du travail local et des facteurs comportementaux de la population au regard de l'emploi. Elles permettent ainsi de dégager les enjeux à l'œuvre et à venir sur le Scot de Flandre Dunkerque.

GÉNÉRER UN EXCÉDENT MIGRATOIRE CHEZ LES JEUNES ACTIFS POUR COMPENSER LES DÉPARTS D'ÉTUDIANTS

Le déficit migratoire du Scot de Flandre Dunkerque concerne essentiellement les personnes âgées de 18 à 40 ans [Graphique 1](#). L'existence d'un déficit migratoire après 18 ans n'est pas un phénomène propre au Scot de Flandre Dunkerque : de nombreux territoires régionaux présentent une configuration similaire, liée aux départs des jeunes pour la poursuite des études supérieures,

Encadré 1 : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Document d'urbanisme et de planification, le schéma de cohérence territoriale (Scot) fixe pour les dix à vingt ans à venir les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale à l'échelle d'un bassin de vie, dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement et de développement durable. Le Scot est un projet de territoire s'appuyant sur une vision d'ensemble du développement ainsi que sur la mise en cohérence des diverses politiques publiques (économique, de l'habitat, de l'environnement, etc.). Le diagnostic du Scot précise les évolutions urbaines et sociales du territoire et leurs déterminants, repère les difficultés rencontrées pour la satisfaction des besoins et dégage les principaux enjeux. Dans cette étude, on nomme pour simplifier Scot de Flandre Dunkerque le territoire concerné par ce document.

Tableau 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA POPULATION ACTIVE À HORIZON 2030

Unités : nombre, %

Scénario	Composante	Année		Évolution 2008-2030	
		2008	2030	Effectif	Taux de croissance (%)
tendanciel	Population	265 000	248 000	-17 000	-6,5
	Population active	118 500	105 000	-13 500	-11,2
équilibre démographique	Population	265 000	267 000	+2 000	+0,7
	Population active	118 500	115 000	-3 500	-2,7

Source : Omphale 2010, scénarios tendanciel et d'équilibre démographique (Insee).

le plus souvent à destination du pôle universitaire lillois.

Cependant, certains territoires présentent un excédent migratoire une fois la période d'études révolue. Ce mécanisme, perceptible sur les Scot contigus du Calaisis, de l'Audomarois et de Flandre intérieure, avec des arrivées supérieures aux départs au-delà de 25-30 ans, fait actuellement défaut au Scot de Flandre Dunkerque. La stabilisation de la population à horizon 2030 pourrait donc, en premier lieu, s'appuyer sur un excédent migratoire au-delà de 25 ans compensant en partie le déficit migratoire dû à la poursuite des études hors du territoire. Le scénario d'équilibre démographique considéré ici permettrait de simuler un tel excédent migratoire. En outre, ces nouvelles arrivées de ménages généreraient un léger excédent migratoire pour les plus jeunes, les enfants migrant avec leurs parents [Graphique 1](#). D'un point de vue agrégé, le solde migratoire annuel moyen passerait de - 1 900 actuellement à - 400 en 2030.

De manière plus précise, l'évolution du solde migratoire par âge du Scot, en particulier là où se concentre l'essentiel du déficit, reposerait sur deux éléments. La dynamique démographique à venir se ferait dans un contexte global de contraction de la population âgée de 15 à 30 ans : celle-ci baisserait de 5,8 % à horizon 2030 à l'échelle régionale. Cependant, le phénomène serait accentué sur le Scot de Flandre Dunkerque : - 7,7 %. Dès lors, les flux de sorties du territoire pour cette tranche d'âge devraient se réduire dans les années à venir : moins de jeunes résidant sur le Scot impliquant, toutes choses égales par ailleurs, moins de sorties. Mécaniquement, le déficit migratoire devrait donc en partie se résorber. Le second effet repose directement sur le scénario d'équilibre démographique : la part de la population quittant le Scot de Flandre Dunkerque diminuerait progressivement pour les personnes âgées de moins de 40 ans [Encadré 2](#).

LUTTER CONTRE LA FAIBLESSE DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

L'évolution du nombre d'actifs dans les années à venir sera impactée par les réformes récentes sur la législation des retraites. Les réformes de 1993, 2003 et 2010 joueront en effet sur les comportements d'activité des seniors en allongeant les durées de cotisation, en repoussant les âges limites de départ à la retraite et en modifiant les modalités de calcul des pensions. Le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans pourrait ainsi passer, pour le Scot de Flandre Dunkerque, de près de 10 % en 2007 à plus de 30 % en 2030.

Encadré 2 : LES PROJECTIONS OMPHALE

Les projections réalisées dans le cadre de cette étude constituent un élément parmi d'autres venant enrichir la démarche prospective initiée par les acteurs du Scot. Ces projections reposent sur une vision volontariste, fondée sur une amélioration de la dynamique démographique et économique du Scot de Flandre Dunkerque dans les années à venir. Il s'agit d'un simple exercice de simulation n'ayant pas de valeur prédictive, encore moins prescriptive.

Le scénario envisagé dans la présente étude, qualifié d'« équilibre démographique », repose sur un certain nombre d'hypothèses, liées aux projections de population et d'actifs.

Les projections de population

Les projections démographiques réalisées à l'aide du modèle Omphale dépendent des hypothèses d'évolution formulées pour la fécondité, la mortalité et les migrations. Ces hypothèses d'évolution forment un scénario démographique. Il ne s'agit donc pas d'une prévision : on ne cherche pas à décrire le futur le plus probable mais un futur possible parmi d'autres, conditionnel au scénario démographique envisagé. Le scénario envisagé reconduit les tendances observées sur la période récente pour la fécondité et la mortalité. Ainsi, la fécondité est maintenue au niveau observé en 2007 sur le territoire et la probabilité de décéder à chaque âge continue à diminuer lentement selon une tendance parallèle à celle de la France. Concernant les mouvements migratoires, il simule une hausse de l'attractivité résidentielle, appréhendée ici par le biais d'une réduction des sorties du Scot pour les personnes âgées de moins de 40 ans par rapport à la période actuelle, c'est-à-dire pour la tranche d'âge où se concentre l'essentiel du déficit migratoire. Cette hypothèse se décompose en deux éléments :

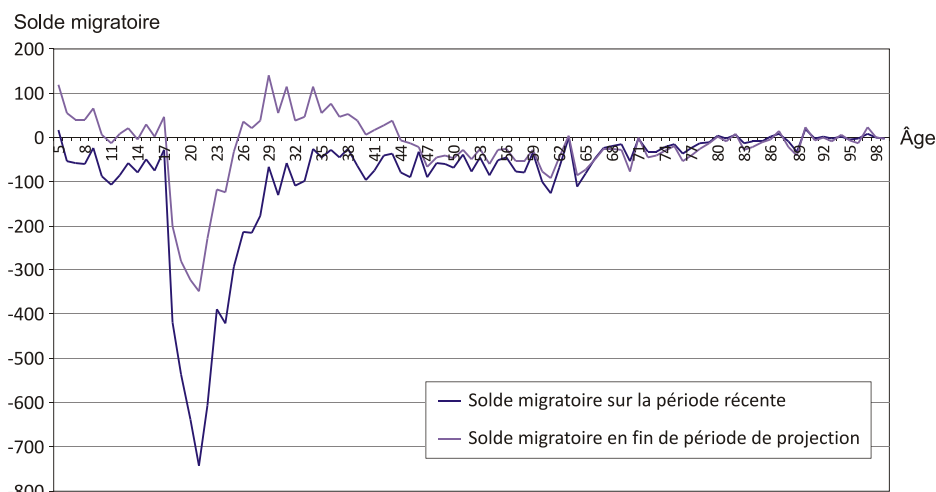
- sur la période 2012-2017 : baisse de 20 % des sorties (par rapport à la situation actuelle) pour les personnes âgées de 0 à 40 ans ;
- sur la période 2017-2032 : baisse de 30 % des sorties (par rapport à la situation actuelle) pour les personnes âgées de 0 à 40 ans ;

Les projections d'actifs

Le passage de la population totale à la population active est réalisé par l'application de taux d'activité par sexe et tranche d'âge. Ces taux d'activité rapportent l'ensemble des actifs d'une tranche d'âge donnée à la population totale de cette tranche d'âge. Les taux d'activité à la base du processus de projection, pour chacune des zones, sont issus du recensement de 2007. L'évolution projetée de ces taux d'activité est effectuée par sexe et tranche d'âge quinquennale jusqu'en 2030, parallèlement à l'évolution des taux correspondants de la projection métropolitaine de référence définie par l'Insee.

À ce stade, la mécanique Omphale prend en compte l'impact possible des réformes récentes sur la législation des retraites, qui devraient accroître sensiblement les taux d'activité des actifs les plus âgés dans les années à venir. En outre, le scénario d'équilibre démographique envisagé apporte une inflexion supplémentaire en augmentant les taux d'activité féminins, le Scot présentant un retard assez marqué à l'heure actuelle en termes d'activité féminine.

Graphique 1 : ÉVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE PAR ÂGE À HORIZON 2030 SELON LE SCÉNARIO D'ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE



Source : Omphale 2010, scénario d'équilibre démographique (Insee).

Parallèlement, l'évolution future de la population active sera influencée par un effet de composition générationnel : les classes d'âge nombreuses du baby-boom, représentées aujourd'hui parmi les actifs les plus âgés, seraient progressivement remplacées, dans les années à venir, par des générations numériquement moins importantes ce qui conduirait, toutes choses égales par ailleurs, à diminuer le nombre d'actifs.

Par ailleurs, le Scot de Flandre Dunkerque est caractérisé, à l'heure actuelle, par une moindre activité féminine par rapport aux standards nationaux, en lien avec son histoire industrielle et les représentations socio-culturelles associées. Ainsi, alors que le taux d'activité des hommes âgés de 15 à 64 ans est légèrement plus faible en 2007 sur le Scot de Flandre Dunkerque (74,1 % soit 1,7 points de moins qu'en France métropolitaine), l'écart est beaucoup plus marqué pour les femmes de la même tranche d'âge : 59,7 %, soit 7,8 points de moins. Le scénario d'équilibre démographique envisagé est alors complété par une hypothèse consistant en un rattrapage partiel des taux d'activité féminins, prolongeant ainsi la tendance observée ces dernières années [Encadré 2](#). Là encore, le regain démographique et économique du territoire reposerait en partie sur une hausse des taux d'activité, de l'ordre de 3 points pour les hommes et de 6 points pour les femmes.

UNE PERTE LIMITÉE DE 3 500 ACTIFS À HORIZON 2030 DANS LE CADRE DU SCÉNARIO D'ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE

Dans le cadre du scénario envisagé, intégrant la réduction du déficit migratoire et une progression de l'activité féminine, le Scot de Flandre Dunkerque compterait 115 000 actifs en 2030, soit 3 500 de moins qu'en 2008 [Tableau 1](#). Le taux de croissance de la population active à horizon 2030 serait de -0,14 % en moyenne annuelle. Celui-ci peut être décomposé en trois éléments [Graphique 2](#). Le premier, qui correspond à l'effet générationnel déjà évoqué, contribuerait à réduire le nombre d'actifs dans les années à venir. Le second élément, lié à la hausse prévue des taux d'activité en particulier pour les actifs les plus âgés, favoriserait au contraire la hausse de la population active. Enfin, le troisième facteur repose sur les migrations d'actifs. Si le scénario considéré limite l'ampleur du déficit migratoire, il ne l'annule pas : le Scot de Flandre Dunkerque continuerait à perdre des actifs au jeu des migrations résidentielles.

DE LA POPULATION ACTIVE À L'EMPLOI : ENTRE CHÔMAGE ET DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Les trajectoires démographiques sont étroitement liées aux évolutions économiques d'un territoire, avec des effets d'entraînement potentiellement réciproques : l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et l'installation ou la création de nouvelles entreprises peuvent favoriser l'arrivée de ménages ; parallèlement, une démographie dynamique est susceptible d'attirer des activités présentes et participe des choix d'implantation des grandes entreprises. Ces interactions, multiples et mouvantes, interdisent de déduire de simples facteurs démographiques le nombre de personnes en emploi correspondant. Néanmoins, en formulant des hypothèses complémentaires qualifiant la dynamique économique à venir sur le Scot de Flandre Dunkerque, des éléments d'appréciation peuvent être mis en avant concernant les perspectives d'emploi associées au scénario d'équilibre démographique. Ces hypothèses complémentaires concernent deux éléments caractérisant le fonctionnement des marchés locaux du travail : le chômage et les déplacements domicile-travail. Les données d'emploi présentées dans le cadre de cette étude s'interprètent comme un nombre de personnes ayant un emploi au sens du recensement [Encadré 3](#).

Le premier élément, le chômage, peut résulter à la fois de créations d'emplois insuffisantes et d'une mauvaise qualité de l'ajustement sectoriel entre offre et demande de travail. Si le taux de chômage était presque exclusivement frictionnel au début des années

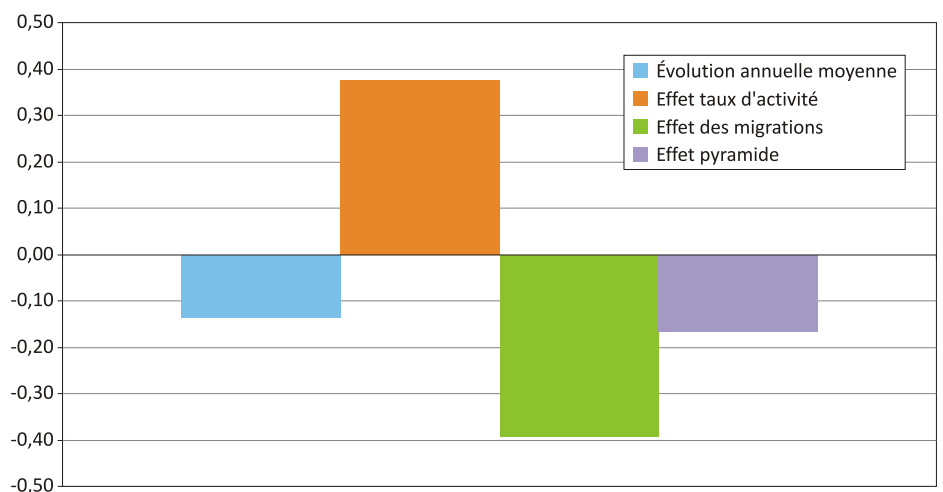
1970, il a ensuite considérablement augmenté au sein de la plupart des pays d'Europe occidentale au cours des années 1970 et 1980 pour se stabiliser à un niveau relativement élevé depuis.

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail sur le Scot de Flandre Dunkerque était, avant la crise mondiale de 2008, un peu plus faible qu'en moyenne régionale : il atteignait par exemple 11,6 % en 2006 contre 12,2 % en région, quand le taux national était de 8,8 %. La crise a provoqué une hausse quasi généralisée des taux de chômage : le taux national est ainsi passé à 9,4 % en 2010. Sur le Scot de Flandre Dunkerque, la situation, bien que s'étant dégradée, s'est rapprochée de la moyenne régionale : 12,6 % contre 12,9 %.

Si les créations d'emplois peuvent ainsi apparaître globalement insuffisantes, certains déséquilibres sectoriels sont aussi à l'œuvre sur le Scot de Flandre Dunkerque : une offre de travail excédentaire sur certains secteurs, génératrice de chômage, coexistant avec une configuration inverse pour d'autres secteurs, traduisant alors des tensions de recrutement. Celles-ci concernent en particulier les métiers de la mécanique, de la maîtrise des équipements industriels et du contrôle qualité.

Le second élément, lié aux déplacements domicile-travail, va dépendre de l'attractivité du Scot de Flandre Dunkerque par rapport aux territoires proches, aussi bien du point de vue résidentiel que de celui du marché du travail. La mesure retenue consiste à rapporter le nombre d'emplois sur le Scot au nombre de personnes qui y résident et qui ont un emploi, sur le territoire ou en dehors. Une hausse de ce ratio peut alors

Graphique 2 : DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ACTIVE À HORIZON 2030 SELON LE SCÉNARIO D'ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE



Source : Omphale 2010, scénario d'équilibre démographique (Insee).

traduire une plus forte attractivité du marché du travail dunkerquois mais aussi un renforcement de l'attractivité résidentielle des territoires voisins, certains actifs partant s'y installer tout en continuant à travailler sur le Scot de Flandre Dunkerque. À l'inverse, une baisse du ratio peut révéler à la fois un marché du travail dunkerquois moins dynamique et une plus forte résidentialisation de ce territoire, certains actifs venant résider sur le Scot tout en continuant à travailler en dehors.

D'un point de vue historique, la fermeture des Chantiers de France et les profondes reconversions opérées dans la sidérurgie ont, au cours des années 1980, réduit l'attractivité du marché du travail dunkerquois. On comptait environ 105 personnes travaillant sur le Scot pour 100 résidents ayant un emploi au milieu des années 1970 ; à la fin des années 1980, cette proportion est passée à 100. Depuis, le ratio augmente très lentement et, en 2008, on compte désormais 101 emplois pour 100 actifs occupés.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN EMPLOI D'ICI À 2030 : D'UNE BAISSÉ MAÎTRISÉE À L'EXPANSION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DU SCOT DE FLANDRE DUNKERQUE

Trois visions prospectives ont été retenues, chacune prolongeant à sa manière le scénario d'équilibre démographique proposé. Ce scénario permettrait au Scot de Flandre Dunkerque de stabiliser sa population à horizon 2030 mais pas sa population active : celle-ci baisserait, d'une part en raison de son vieillissement et, d'autre part, car le Scot continuerait à perdre des actifs au jeu des migrations résidentielles. Les trois visions divergent alors selon l'ampleur du chômage et l'attractivité du marché du travail supposées en 2030 (Tableau 2). Pour mémoire, le nombre de personnes ayant un emploi au sens du recensement s'élève à 101 800 en 2008 sur le Scot de Flandre Dunkerque.

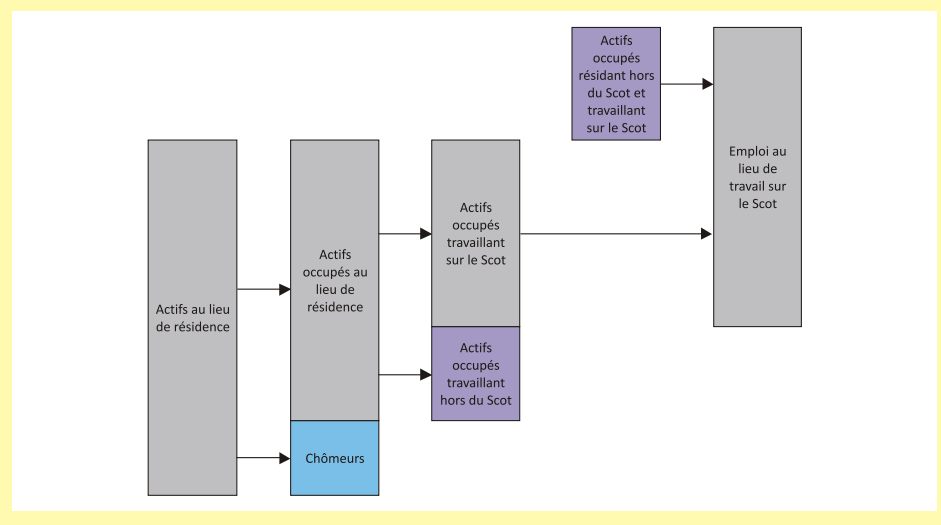
La première vision, qualifiée de « maîtrise du recul de l'emploi », reprend le scénario d'équilibre démographique en considérant qu'en 2030 le taux de chômage serait analogue à celui de la période pré-crise et que l'attractivité du marché du travail du Scot serait similaire ou légèrement plus faible que celle relative à la période actuelle. En considérant ainsi un fonctionnement du marché du travail plus ou moins analogue à celui de la seconde moitié des années 2000, le nombre de personnes ayant un emploi sur le Scot au sens du recensement serait compris entre 98 400 et 99 400 en 2030, soit

Encadré 3 : DE LA POPULATION ACTIVE À L'EMPLOI

Le passage de la population active, exprimée au lieu de résidence, à l'emploi, exprimé au lieu de travail, nécessite de formuler deux hypothèses supplémentaires : une hypothèse sur le chômage, permettant de passer d'une population active à une population active occupée ainsi qu'une hypothèse concernant les déplacements domicile-travail, qui engendrent une différence entre la population active occupée au lieu de résidence et l'emploi au lieu de travail pour un territoire donné (Pour en savoir plus).

Les hypothèses sociodémographiques n'ont pas exactement le même statut que celles sur le chômage et la concentration de l'emploi. Les comportements sociodémographiques présentent en effet une inertie plus marquée que ceux ayant trait au marché du travail, facilitant d'autant la démarche prospective. Si la fécondité, les comportements migratoires ou les taux d'activité évoluent effectivement au cours du temps, l'ampleur est tout autre lorsque l'on considère les variations du taux de chômage. Formuler des hypothèses sur le niveau du taux de chômage dans 20 ans est une entreprise inévitablement vouée à l'échec, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau plus localisé du Scot de Flandre Dunkerque. Cette mise en garde est impérative : les résultats prospectifs en termes d'emploi ne peuvent dès lors pas acquiescer le même statut que ceux relatifs à la population et à la population active.

En outre, l'approche retenue ici est purement démographique, l'analyse étant uniquement fondée sur les données des recensements de population. Plus précisément, les éléments statistiques mobilisés dans le présent rapport se fondent sur le recensement de la population, au cours duquel les personnes recensées déclarent être ou pas en emploi. De fait, les personnes avec des emplois annexes ou très précaires ne se déclarent parfois pas en emploi. Il convient de garder cette orientation à l'esprit, en particulier en ce qui concerne l'emploi, le recensement ne constituant alors pas la source de référence : il s'agit d'une mesure déclarative de l'emploi permettant d'appréhender le « nombre de personnes en emploi au sens du recensement » et non « au sens du BIT ». Il s'agit donc de partir du potentiel d'actifs au lieu de résidence issu du modèle de projections Omphale, en considérant que les évolutions sociodémographiques constituent une force d'inertie qui « aiguille » les capacités d'emploi sur un territoire.



une évolution annuelle moyenne variant de - 150 à - 110 entre 2008 et 2030. La baisse de l'emploi suivrait alors celle de la population active, limitée par le regain d'attractivité résidentielle du scénario d'équilibre démographique.

La seconde vision, qualifiée de « plein emploi », s'écarte de la précédente en supposant un contexte global de forte diminution du taux de chômage à horizon 2030, se rapprochant alors d'un niveau purement frictionnel. Dans un tel cadre, le nombre de personnes ayant un emploi sur le Scot au sens du recensement serait compris entre 106 000 et 107 100 en 2030, soit une évolution

annuelle moyenne variant de + 190 et + 240. Dans cette optique globale de créations d'emplois et d'amélioration de l'ajustement entre offre et demande de travail, qui dépasserait le seul cadre du Scot de Flandre Dunkerque, l'attractivité du marché du travail dunkerquois resterait analogue à ce qu'elle est dans la première vision retenue.

C'est sur cette dernière composante que la troisième vision vient apporter une nuance. Celle-ci, qualifiée de « expansion du marché du travail dunkerquois », envisage une hausse de l'attractivité du marché du travail dunkerquois qui se traduirait par une polarisation accrue de l'emploi sur ce territoire. Cette configuration

apparaît particulièrement favorable dans la mesure où elle associe des améliorations simultanées de l'attractivité résidentielle et de l'attractivité du marché du travail, dans un contexte de chômage faible, proche du niveau frictionnel. Une telle vision suppose en effet de fortes créations d'emploi, qui profiteraient aux actifs résidant sur le Scot mais aussi à ceux des territoires voisins, tels les Scot du Calais ou de Flandre intérieure. Le nombre de personnes ayant un emploi au sens du recensement serait alors proche de 109 000 en 2030, soit une évolution annuelle moyenne de près de + 340.

Il convient de préciser que l'ensemble des scénarios prospectifs retenus repose sur une certaine vision des politiques publiques locales et ce, à de multiples niveaux. Accroître

l'attractivité résidentielle nécessiterait par exemple des actions sur le marché immobilier, que ce soit en termes de parc de logements, de cadre de vie, d'équipements ou de desserte en transports. De même, l'hypothèse formulée quant au rattrapage des taux d'activité féminins supposerait certaines actions en faveur du travail des femmes : mener des actions de sensibilisation, faciliter la conciliation des vies privée et professionnelle (en particulier concernant la garde d'enfants) ou encore développer les secteurs tertiaires fortement féminisés. Enfin, plus globalement, certaines hypothèses supposent implicitement une amélioration du fonctionnement du marché du travail dans les années à venir : offres d'emplois plus diversifiées, soutien aux secteurs créateurs d'emplois, etc. C'est particulièrement le cas

lorsque l'on considère l'excédent migratoire généré au-delà de 25 ans : celui-ci peut en particulier résulter d'une moindre fuite d'actifs qualifiés hors du territoire. Une telle configuration nécessiterait donc à la fois une offre d'emplois plus diversifiée et une montée en qualification des postes proposés.

Tableau 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT UN EMPLOI SUR LE SCOT DE FLANDRE DUNKERQUE AU SENS DU RECENSEMENT À HORIZON 2030

Vision prospective	Hypothèses		Évolution annuelle moyenne 2008-2030
	Sur le chômage	Sur l'attractivité du marché du travail	
Maîtriser la baisse de l'emploi	Équivalent à la période pré-crise	Analogue à la situation actuelle ou légère dégradation	De - 150 à - 110 personnes en emploi par an
Plein emploi	Proche du chômage frictionnel	Analogue à la situation actuelle ou légère dégradation	De + 190 à + 240 personnes en emploi par an
Expansion du marché du travail dunkerquois	Proche du chômage frictionnel	Amélioration par rapport à la situation actuelle	Près de + 340 personnes en emploi par an

Source : Omphale 2010, scénario d'équilibre démographique, hypothèses à façon sur le chômage et les déplacements domicile-travail (Scot de Flandre Dunkerque, CUD, AGUR).

Pour en savoir plus

- « Quels enjeux pour un regain démographique et économique sur le Scot de Flandre Dunkerque ? Une approche rétrospective et prospective à horizon 2030 », Insee Nord-Pas-de-Calais, Rapport d'étude, mai 2013.
- « Offres et demandes : l'équation du marché de l'emploi dunkerquois », *le Cahier de l'AGUR n°8*, décembre 2012.
- « Trajectoire Flandre-Dunkerque - Habitat [2] », *Évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale n°4*, 2011.
- « Trajectoire Flandre-Dunkerque - Mobilité », *Évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale n°2*, 2011.
- « Dunkerque en chiffres 2010 », Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) et Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque (CCI Dunkerque), 2010.